



POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE DE KDC/ONE

La présente politique sur les droits de la personne de kdc/one complète le Code de conduite et d'éthique de kdc/one ainsi que le Code de conduite des fournisseurs de kdc/one et doit être lue conjointement avec ces derniers, le cas échéant.

Objet et portée

La présente politique sur les droits de la personne (la « politique ») a été adoptée par Knowlton Development Corporation, Inc. et ses filiales (« kdc/one », « nous » ou « notre ») afin de promouvoir l'importance des droits de la personne dans l'ensemble de nos relations avec nos diverses parties prenantes, dans le but de favoriser le respect des droits de la personne au sein des communautés où nous exerçons nos activités.

Nous encourageons nos fournisseurs et partenaires commerciaux à adopter des politiques fondées sur les mêmes principes.

La responsabilité d'assurer la mise en œuvre de la présente politique incombe à la haute direction, ainsi qu'aux directeurs et gestionnaires, qui doivent coordonner et appliquer les plans et programmes relatifs à ces importants objectifs, avec la participation de l'ensemble de l'organisation.

La présente politique énonce les normes qui doivent guider les comportements et les actions de toute notre équipe (des dirigeants, administrateurs et membres de la direction à l'ensemble de nos employés), ainsi que de nos fournisseurs et partenaires commerciaux.

Notre engagement

Les valeurs de kdc/one, soit la compassion, le bien-être, l'inclusion, la responsabilité, l'innovation, la passion et l'excellence, guident nos interactions avec nos employés, clients, communautés, partenaires commerciaux et investisseurs. Le respect des droits de la personne fait partie intégrante de ces valeurs. Bien que les gouvernements aient un rôle essentiel à jouer pour respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits de la personne de leurs citoyens, nous reconnaissons que les entreprises partagent ces responsabilités, tant dans leurs propres activités que dans le cadre de leurs relations commerciales. Conformément à notre engagement et à nos convictions, nous nous conformons à toutes les lois applicables en matière de droits de la personne et en faisons la promotion auprès de nos parties prenantes. Nous ne faisons pas affaire avec des partenaires et des pays qui ne partagent pas nos principes en la matière.

Références

Notre engagement en faveur des droits de la personne est guidé par les principes fondamentaux énoncés dans les documents internationaux suivants :

- [La Charte internationale des droits de l'homme \(soit la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques\).](#)
- [La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\) relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#)
- [Les Principes directeurs des Nations Unies \(ONU\) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#)
- [La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#)
- [La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)
- [Les Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU Femmes](#)
- [Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#)
- [Les Principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT pour un recrutement équitable et définition des frais de recrutement et coûts connexes](#)
- [L'Accord de Paris sur le climat](#)
- [La Convention de Minamata](#)
- [La Convention de Stockholm](#)
- [La Convention de Bâle](#)
- [Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies \(UNGC\)](#)

Notre approche

La présente politique s'applique à l'ensemble des employés, des sites et des sociétés exploitantes de kdc/one, et nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils mettent en œuvre les mêmes principes. Nous attendons de nos employés qu'ils agissent en toute légalité envers les autres employés, collègues, partenaires commerciaux et membres des communautés locales, tel qu'énoncé dans notre Code de conduite et d'éthique de kdc/one. Tous les employés sont tenus de prendre connaissance de la présente politique et de notre Code de conduite et d'éthique, qui aborde les questions relatives aux droits de la personne dans le cadre de nos responsabilités sociales. Tous les fournisseurs et partenaires commerciaux sont tenus de prendre connaissance de la présente politique et de notre Code de conduite des fournisseurs de kdc/one.

Documents de référence

- Code de conduite et d'éthique de kdc/one
- Code de conduite des fournisseurs de kdc/one

Mobilisation des parties prenantes

Nous reconnaissons que le respect des droits de la personne est un défi immense, mais essentiel. Les progrès se feront par un processus de collaboration et d'engagement avec nos parties prenantes. Nous cherchons à mener des consultations sérieuses avec les parties prenantes externes, y compris nos détracteurs et les leaders d'opinion reconnus en matière de droits de la personne. Nous nous efforçons de coopérer avec les gouvernements et les organisations de renom afin de progresser dans la résolution des défis auxquels nous pourrions être confrontés. Nous cherchons à comprendre la nature et le contexte de l'évolution des droits de la personne et la manière dont nous pouvons avoir un impact positif.

Formation

Nous travaillons continuellement à renforcer la formation et à développer des outils de sensibilisation concernant notre engagement à respecter les droits de la personne. Des cours de formation sont mis à la disposition de nos employés, adaptés en fonction de leur rôle et de leur lieu de travail afin d'en maximiser la pertinence et l'impact. Nous nous engageons à promouvoir les mêmes principes par la collaboration et l'échange avec nos fournisseurs et partenaires commerciaux.

Nos employés

Nous nous engageons à respecter les droits de la personne dans toutes nos relations avec nos employés et à promouvoir un environnement de travail sûr, inclusif et diversifié où tous les employés se sentent accueillis et valorisés. Ces engagements, également soulignés dans notre Code de conduite et d'éthique de kdc/one, comprennent, entre autres :

- Le respect des lois et des pratiques interdisant le travail des enfants, le travail forcé, la servitude pour dettes ou le travail sous contrat, l'emploi illégal, le travail clandestin ou non déclaré, le travail carcéral involontaire, le trafic humain, ainsi que les salaires et avantages sociaux inéquitables
- L'offre d'un milieu de travail sain et sécuritaire, exempt d'intimidation, de violence ou de menaces de violence
- L'offre d'un milieu de travail exempt de discrimination fondée sur la race, la religion, la couleur, l'origine nationale, l'âge, le sexe (y compris la grossesse), le handicap physique ou mental, l'état de santé, l'information génétique, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, ou tout autre statut protégé par la loi
- Le traitement de chacun de manière impartiale et avec respect, en évitant les stéréotypes, la discrimination et les préjugés
- La promotion de l'égalité des chances en matière d'emploi et d'un sain équilibre entre vie professionnelle et vie privée

- La promotion d'un milieu de travail exempt de harcèlement où les employés sont traités avec respect et dignité
- La reconnaissance et le respect des différentes croyances, valeurs et pratiques
- L'abstention de tout comportement et de toute communication agressifs, passifs-agressifs ou conflictuels
- L'interaction et la communication avec autrui d'une manière ouverte, compatissante et positive
- La protection des renseignements personnels des employés
- L'encouragement d'une communication ouverte entre les gestionnaires et les employés

Nous avons instauré des procédures et des pratiques pour évaluer et traiter les préoccupations soulevées par les employés en milieu de travail, et pour assurer la conformité avec la présente politique et les lois applicables.

Notre chaîne d'approvisionnement

Nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux font partie intégrante du succès de notre entreprise. Notre Code de conduite des fournisseurs de kdc/one établit les attentes pour que nos partenaires respectent les pratiques internationalement reconnues en matière de droits de la personne, se conforment à toutes les lois applicables et mènent leurs activités de manière éthique et responsable. Nous supervisons et soutenons notre chaîne d'approvisionnement dans la poursuite de ces principes et de cet engagement, et nous ne faisons pas affaire avec des partenaires et des pays qui ne partagent pas nos principes en matière de droits de la personne.

Nos communautés

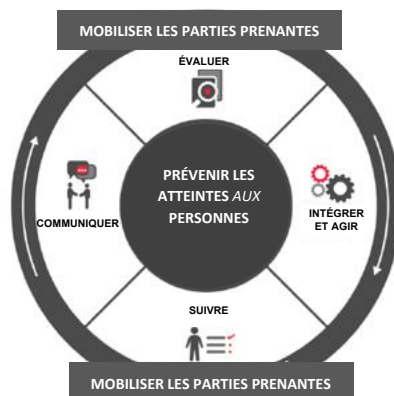
Nous avons à cœur le bien-être des personnes, de nos communautés locales et de la société. Nous respectons les droits de la personne de tous les individus dans les communautés où nous exerçons nos activités et reconnaissons que nous devons faire preuve de gérance environnementale. Nous nous efforçons d'être socialement responsables dans l'utilisation des ressources de l'entreprise dans une perspective de bénéfice à long terme pour la société, dans le but de favoriser le respect des droits de la personne au sein des communautés où nous exerçons nos activités. Nous soutenons les efforts de nos employés pour avoir un impact positif dans leurs communautés locales.

Notre approche de diligence raisonnable

La diligence raisonnable en matière de droits de la personne consiste en l'ensemble des processus que nous suivons pour gérer les impacts réels et potentiels sur les droits de la personne, tout en mobilisant les principales parties prenantes tout au long de ces processus. Nous nous efforçons de promouvoir des pratiques durables, de favoriser la création de valeur et d'évaluer les impacts négatifs, tant réels que potentiels, sur les droits de la personne. Nous nous efforçons de mettre en œuvre et d'améliorer les

systèmes dans nos relations commerciales tout au long de notre chaîne de valeur afin d'atténuer les risques.

Notre approche comprend les éléments suivants :



« Graphique reproduit avec la permission de Shift Project, Ltd. Tous droits réservés. »

Figure 1 – Approche de diligence raisonnable en matière de droits de la personne

- Évaluer et cerner : Les impacts réels ou potentiels sur les personnes, en utilisant une approche fondée sur les risques

Questions clés : À quels risques pour les personnes sommes-nous liés ? Sur lesquels devons-nous nous concentrer ?

- Intégrer et agir : Prendre des mesures pour prévenir les impacts négatifs, en atténuer la probabilité et la gravité, mobiliser notre influence auprès de nos relations commerciales et œuvrer à la mise en place d'un mécanisme de recours efficace.

Question clé : Quelles mesures devrions-nous prendre pour gérer ces risques?

- Suivre et surveiller : L'efficacité de notre processus opérationnel pour évaluer et traiter les impacts négatifs

Question clé : Comment savoir si nos actions sont efficaces?

- Communiquer : Partager l'information avec les parties prenantes sur la manière dont nous gérons les impacts négatifs et les risques, notamment au moyen de rapports publics

Questions clés : Que devons-nous communiquer? À qui?

- Mobiliser les parties prenantes : Collaborer avec nos partenaires commerciaux et nos parties prenantes pour comprendre les impacts potentiels sur les droits de la personne et élaborer des actions significatives pour traiter les impacts négatifs

Question clé : Avec qui devons-nous collaborer tout au long de ce processus?

Réparation et signalement

Nous nous engageons à déployer tous les efforts nécessaires pour apporter une solution efficace lorsque nous avons causé des impacts négatifs sur les droits de la personne ou y avons contribué. Lorsque nous constatons des impacts directement liés à nos relations commerciales, nous utiliserons notre influence pour encourager nos fournisseurs ou partenaires commerciaux à prévenir, atténuer et corriger rapidement les impacts négatifs sur les droits de la personne. [EthicsPoint](#), le système mondial de signalement des questions d'éthique de kdc/one, constitue un canal accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il s'agit d'un système indépendant, sécurisé et confidentiel, qui offre un mécanisme sûr pour le signalement anonyme (lorsque la loi locale le **permet**) de préoccupations ou de violations potentielles de la présente politique ou de la loi.

Gouvernance et supervision

Chaque employé est responsable du respect des droits de la personne. Le comité des questions environnementales, sociales et de gouvernance de kdc/one, une équipe pluridisciplinaire composée de membres de la haute direction représentant divers groupes fonctionnels et relevant du conseil d'administration, supervise notre programme de diligence raisonnable en matière de droits de la personne à l'échelle de l'entreprise. Des réunions périodiques servent de forum pour faire le point sur les questions relatives aux droits de la personne et permettent de transmettre les problèmes au comité de direction de kdc/one, à notre conseil d'administration et à d'autres comités du conseil, le cas échéant.